



OBJECTIF(S)

- Cerner l'environnement juridique de la colocation
- Savoir choisir le bail de colocation adapté
- Sécuriser l'engagement de caution
- Maîtriser les congés et les changements de colocataires
- Gérer la fin du bail et la restitution du DG

NIVEAU & PUBLIC

SPÉCIALISATION

Les professionnels de l'immobilier

Prérequis : Connaissance de la Loi de 89

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : ½ journée (soit 3,30 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 50

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel expérimenté en gérance locative

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 160 € HT

Non Adhérent FNAIM : 300 € HT

PROGRAMME

INTRODUCTION

- Bienvenue + présentation du cours et des objectifs pédagogiques

I - COTITULARITÉ ET SOLIDARITÉ : LES PRINCIPES ESSENTIELS

- La cotitularité et la solidarité des époux
- La cotitularité et la solidarité des pacés
- La cotitularité et la solidarité des colocataires

II - LE RÉGIME SPÉCIFIQUE DE LA COLOCATION

- Les textes réglementaires
- Les particularités de la colocation
- La solidarité limitée des colocataires et de leur caution
- Bail unique ou pluralité de baux : quelles différences ?
- Comment appréhender la solvabilité des candidats en colocation ?
- Les charges locatives récupérables : Provisions ou Forfait ?
- L'assurance multirisque habitation des colocataires

III - LES CONGÉS ET LA RESTITUTION DU DÉPÔT DE GARANTIE

- Le congé délivré par l'ensemble des colocataires
- Le congé délivré par un seul colocataire
- Le remplacement d'un colocataire sortant par un nouveau colocataire
- Le congé délivré par le bailleur
- La restitution du dépôt de garantie

SYNTHÈSE DU COURS ET CONCLUSION

TEST D'ÉVALUATION + RÉPONSE AUX QUESTIONS + REMERCIEMENT



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap